

La noblesse en deuil : normes et significations de l'habit de deuil, à la cour de France au XVII^e siècle

Chloé RIVIERE (POLEN)

Le deuil de la noblesse de cour est un sujet au croisement de multiples champs de recherche car il touche notamment aux travaux sur la mort et les obsèques, sur la vie et les institutions curiales, sur le corps et le vêtement et s'inscrit ainsi dans l'histoire des mentalités, les histoires politique, sociale, culturelle et même dans l'histoire des relations diplomatiques.

Après des ouvrages portant sur la perception de la mort dans les sociétés anciennes¹ puis sur le cérémonial royal, qui abordaient la question de la mort du roi et des cérémonies qui y étaient associées², plusieurs études ont été réalisées pour saisir les pratiques et les rituels mortuaires dans les cours princières³. Tous ces travaux évoquent le deuil, d'un point de vue sociologique, comme expression de la douleur à la mort d'un proche; ritualiste, comme partie intégrante des funérailles; ou politique, comme démonstration d'une légitimité ou de fidélités.

Cependant, le deuil se poursuit bien après l'inhumation du défunt et la fin des cérémonies funéraires. Il est alors une marque persistante de la mort d'un individu pendant quelques jours, quelques mois, voire une année selon les cas. Alors que la dépouille a disparu, que le temps de recueillement est passé, des indices indiquant la mort d'un parent ou d'un maître sont toujours visibles sur le vêtement, les parures et les intérieurs. C'est cette visibilité sur le vêtement et les parures qui a attiré notre attention car le deuil est un ensemble de pratiques comportementales et vestimentaires. L'étude du deuil s'insère donc aussi dans l'histoire de la mode, du costume et de la culture matérielle⁴. Bien que le vêtement soit signifiant et que l'habit de deuil soit connu dans ses formes générales, aucune étude approfondie n'a été menée sur ses évolutions et ses significations, à l'inverse du vêtement de veuve⁵. Pourtant, au-delà des écrits officiels qui renseignent sur la norme, et de l'iconographie, les œuvres du for privé et notamment les Mémoires, renseignent sur les

¹ voir : Philippe Ariès, *Essais sur l'histoire de la mort en Occident, du Moyen-Âge à nos jours*, Paris, Editions du Seuil, Point Histoire, 1975. ; Michel Vovelle, *La mort et l'Occident de 1300 à nos jours*, Paris, Gallimard, 1983.

² voir : Ralph E. Giesey, *Le Roi ne meurt jamais : les obsèques royales dans la France de la Renaissance*, Paris, Flammarion, 1987.

³ Murielle Gaude-Ferragu, *D'or et de cendres : la mort et les funérailles des princes dans le royaume de France au bas Moyen Âge*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2005 ; Thalia Brero, *Rituels dynastiques et mises en scène du pouvoir : le cérémonial princier à la cour de Savoie, 1450-1550*, Florence, Sismel edizioni del Galluzzo, 2017 ; Juliusz A. Chrościcki, Mark Hengerer, Gérard Sabatier, *Les funérailles princières en Europe, XVI^e-XVIII^e siècle*, 3 vol., Paris, Centre de Recherche du Château de Versailles, 2012-2015 ; Bernard Andenmatten, Eva Pibiri (dir.), *Mourir à la cour : normes, usages et contingences funéraires dans les milieux curiaux à la fin du Moyen âge et à l'époque moderne*, Lausanne, Université de de Lausanne, 2016.

⁴ Daniel Roche, *La culture des apparences : une histoire du vêtement, XVII^e-XVIII^e siècle*, Paris, Editions du Seuil, 1990.

⁵ voir : Christine Dousset, "Paraître du deuil, d'un lieu à l'autre. Les veuves en Midi toulousain au XVIII^e siècle", *Apparence(s)* [En ligne], 4/2012, mis en ligne le 6 février 2012, consulté le 18 septembre 2018. URL : <http://journals.openedition.org/apparences/1156>.

constructions, collectives et individuelles, du vêtement de deuil et sur la perception qu'en ont les contemporains. Ces pratiques font l'objet d'une codification apparemment stricte mais la pratique réinvente le rituel et fonde de nouvelles normes par des écarts personnels ou collectifs.

Il apparaît alors que le vêtement de deuil, en accord ou en opposition aux normes qui le régissent, est un vecteur de messages politiques, sociaux et identitaires à la cour de France au XVII^e siècle.

Durant tout le processus, de la mort à la fin de la période de deuil, chaque élément, chaque geste, qui composent le corps est normé, régi par des règles strictes. Dans le cadre de la cour, ces normes sont inscrites dans le cérémonial qui doivent permettre le maintien d'un ordre codifié. Il s'agira donc, dans un premier temps, de définir les caractéristiques normatives du vêtement de deuil et l'influence de la mode sur celui-ci. Plus encore, le respect ou non de ces normes révèle les sociabilités européennes et les pratiques diplomatiques en temps de deuil. L'étude du vêtement de l'ambassadeur face à la mort renseignera sur les liens qui unissent les princes. Enfin, il faut toutefois « se méfier de l'opposition systématique entre deuil émotionnel et deuil normé [...] car une douleur, si elle est codifiée, n'exclut pas la souffrance⁶ ». Nous verrons que la réciproque est vraie et que cette souffrance, son absence ou la pensée individuelle et identitaire, peuvent transparaître dans les écarts au cérémonial et s'expriment sur le vêtement de deuil.

Normes, ordre et mode

La société d'Ancien Régime se pense en termes d'ordre et de hiérarchie. L'institution de normes, écrites ou non, permet de définir les comportements et les pratiques pour maintenir la structure sociale : c'est le cérémonial. Tout ce qui a trait à l'apparence, c'est-à-dire le vêtement, les parures et l'environnement, fait l'objet de règles apparemment très strictes qui se complexifient plus encore lorsque les individus doivent prendre le deuil, à la suite du décès d'un membre de la famille royale ou de leur cercle familial⁷.

Le deuil dans le cérémonial de cour : hiérarchisation de la société

Dépendant de la tradition et du précédent, le cérémonial reste mouvant et ne résiste pas aux mutations socio-politiques de l'époque moderne, malgré des tentatives de mise par écrit, surtout à partir du XVII^e siècle, par Neufville de Villeroy à l'occasion du baptême de Louis XIII en 1606, puis par les Godefroy père et fils qui nous ont légué un *Cérémonial de France*⁸ mais dans lequel la question du deuil n'est pas abordée.

⁶ Murielle Gaude-Ferragu, *D'or et de cendres*, op. cit., p.111.

⁷ Fanny Cosandey, *Le rang. Préséances et hiérarchies dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Gallimard, 2016.

⁸ Théodore Godefroy, *Le Cérémonial françois...* [Texte imprimé]recueilly par Théodore Godefroy,... et mis en lumière par Denys Godefroy..., Paris, chez Sébastien Cramoisy, imprimeur ordinaire du Roy, & de la Reyne régente : et Gabriel Cramoisy., 1649 (2 vol.).

Nous l'avons vu, le deuil fait partie intégrante des cérémonies funéraires et se poursuit au-delà de la période des obsèques. Bien qu'il ne s'agisse alors plus d'une cérémonie, les règles du cérémonial définissent toujours le comportement et le vêtement de deuil. Deux temps forts marquent la période de deuil : le grand deuil ou « premier deuil » et le petit deuil, plutôt mentionné sous le terme de « second deuil » au début du siècle⁹.

Le grand deuil est porté dès le début des cérémonies funéraires et est conservé de quelques jours à quelques mois après l'inhumation du défunt. Il est alors caractérisé par le port de la mante ou du manteau en draps de laine et par l'absence d'ornements. Le petit deuil intervient à la suite du premier et est, lui aussi, conservé pour une durée variable, on abandonne alors la mante ou le manteau, on réintroduit les tissus soyeux et, progressivement, les parures. Le passage d'un deuil à l'autre est donc visible sur le vêtement et par la reprise progressive des activités nobiliaires, telles que les bals ou les comédies. Plusieurs éléments décident les caractéristiques de chaque période de deuil. Une prise de deuil par Mademoiselle de Montpensier en 1664 nous renseigne sur certains de ces prérequis:

« J'avois du crepe. Elle [la Reine mère] me dit que le deuil de ma soeur étoit trop avancé pour avoir du crepe et du serge. Je lui répondis que c'étoit de M. de Guise. Elle trouva à redire que je l'eusse si grand, et dit : « Cela ne se fait point à des gens si au-dessous de soi¹⁰ ».

Dans cette situation, deux deuils se superposent : celui d'une sœur, Françoise-Madeleine d'Orléans décédée le 14 janvier de la même année, et celui d'un parent. Si l'on compte six mois pour le deuil d'une sœur¹¹, Mademoiselle était à la fin de son petit deuil lorsque mourut le duc de Guise, en juin 1664. Cela explique la réaction d'Anne d'Autriche concernant les textiles arborés par la princesse, sujet que l'on développera plus tard. La chose intéressante ici est la mise en avant du rang du défunt pour définir le droit au deuil ou non. Le crêpe, en particulier, est une marque de grand deuil, puisqu'on le quitte au début de la seconde phase. Or, le grand deuil semble réservé aux membres de la famille proche et à ceux de la famille royale, si l'individu n'en fait pas partie. Le duc de Guise, n'étant qu'un parent, ne peut bénéficier d'une telle reconnaissance : on prend donc en compte le rang du défunt dans la définition des caractères du deuil. A cela se juxtapose le rang de la personne qui prend le deuil, comme le montre la réponse de la reine-mère à Mademoiselle de Montpensier.

Ainsi, les caractéristiques de chaque période de deuil dépendent :

- du rang de naissance du défunt¹²
- du rang de l'individu qui prend le deuil
- du degré de parenté (en dehors des deuils de cour, chacun prend le deuil de ses parents et de son réseau familial)

⁹ Bassompierre, *Mémoires - Tome I.*, p.300 «la reine [...] estoit dans son second deuil», 1612.

¹⁰ Mademoiselle de Montpensier, *Mémoires - Tome III.*, p.386, 1664.

¹¹ Les durées de deuil dans les familles nobles correspondent, bien souvent, aux durées de deuil que le roi prend lui-même pour sa famille. Concernant le deuil du roi, voir Frédérique Leferme-Falguières, *Les courtisans, une société de spectacle sous l'Ancien Régime*, Paris, PUF, Le Monde, coll. Partage du savoir, 2007.

¹² D'après l'étude de Frédérique Leferme-Falguières en se basant sur l'étude des deuils du roi, *ibid.*

mais aussi de la volonté royale car les deuils de cour suivent les deuils du roi. Les périodes de deuil conservent donc cet esprit de hiérarchisation de la société curiale. Le vêtement de deuil participe à le rendre visible.

Cette visibilité passe par la réglementation de la longueur des queues de manteaux, pour les hommes, ou de mantes, pour les femmes. Malheureusement, les sources renseignent principalement sur les normes de la fin du siècle, alors que la cour est installée à Versailles. La longueur des traînes est mentionnée de façon détaillée dans la plupart des relations d'obsèques à partir de la mort de Marie-Thérèse d'Autriche en 1683¹³. A la fin du siècle, la norme se fixe : cinq pieds pour le roi ; quatre pour le dauphin ; trois pour Monsieur, frère du roi ; deux pour les princes du sang ; trois ou quatre doigts pour les princes étrangers et autres nobles proches de la couronne¹⁴. La notion de visibilité de la hiérarchie curiale est revendiquée par le retranchement d'un demi-pied à la traîne du frère du roi. On peut penser qu'avant 1683, la tradition accordait aux frères de roi la possibilité d'arborer un manteau à traîne de trois pieds et demi. De la même manière les traînes des mantes étaient réglementées : jusqu'à neuf aunes pour la reine, de sept à cinq aunes pour une fille de France et trois ou quatre pour une princesse de sang ou une dame d'honneur¹⁵.

Ces longueurs normées sont d'une importance capitale pour permettre la reconnaissance de la place de chacun, au sein de la société curiale et perpétuer « la culture des apparences¹⁶ », là où, parfois, l'ordre des cortèges n'est pas défini et où les textiles sont uniformes en terme de matière et de couleur.

Formes, textiles et couleurs du vêtement de deuil : permanence et évolution au XVII^e siècle

Il est beaucoup plus aisé de parler du vêtement de deuil féminin que masculin. D'abord parce que les femmes conservent parfois le deuil plus longtemps, notamment lorsqu'elles perdent leur époux. Plus encore, elles y sont contraintes juridiquement¹⁷. Ensuite parce que les portraits et gravures de femmes en habit de deuil sont plus nombreux que pour les hommes, mais cette différence se rééquilibre avec l'étude des comptes d'obsèques. Enfin,

¹³Grand Maître des cérémonies, AN O/1/1043, *Pompes funèbres de Marie-Thérèse de France tant à Versailles, St Denis, Paris, qu'autres lieux*.

¹⁴ La longueur des traînes est donnée en pieds pour les hommes et en aunes pour les femmes. 1 aune = ~114 cm ; 1 pied = ~30 cm ; 1 aune = ~ 3.75 pieds. Il est probable que les pieds mentionnés soient, en fait, des aunes. La justification du retranchement de la traîne du frère du roi pour question de visibilité serait alors plus logique : la traîne du Dauphin serait plus longue d'environ un mètre en aune contre 30 cm en pieds. Les autres documents du Grand Maître mentionnent d'ailleurs plus souvent l'aune que le pied.

¹⁵ Grand Maître des cérémonies, AN O/1/1043, *Pompes funèbres de Monsieur le Dauphin et de Madame la Dauphine*, 1712 ; Frédérique Leferme-Falguières, "Les pompes funèbres des Bourbons, 1666-1789" dans Juliusz A. Chroscicki, Mark Hengerer, Gérard Sabatier (dir.), *Les Funérailles princières en Europe, XVI^e-XVIII^e siècle - Vol.1 : Le grand théâtre de la mort*, MSH ed., CRCV, coll. Aulica, 2012, p.49-71.

¹⁶ Roche Daniel, *La culture des apparences*, *op. cit.*

¹⁷ Scarlett Beauvalet, *Être veuve sous l'Ancien Régime*, Paris, Belin, coll. Histoire et société. Essais d'histoire moderne, 2001.

parce que passé le grand deuil, le vêtement de deuil masculin est moins distinguable que le vêtement féminin. Les écrits de mémorialistes viennent compléter ces documents, en décrivant les parures apposées sur le vêtement de deuil, les couleurs, les formes et les textiles.

En 1601, François de Bassompierre, dans ses Mémoires annonce l'arrivée au Louvre de la nouvelle reine de France, Marie de Médicis, et précise que « le lendemain elle s'habilla à la française, prenant le deuil de la reine Louyse¹⁸ ». L'habit de deuil en France reprend donc les codes du vêtement français. Cela indique déjà que le vêtement de deuil se construit sur les particularités vestimentaires de l'endroit où il est porté.

Le vêtement de deuil se construit également sur des formes préexistantes et cela est particulièrement visible par l'étude de l'iconographie. Le vêtement de grand deuil, dans la forme, est particulier, bien que l'on retrouve des lignes du vêtement ordinaire. De plus, les représentations le concernant sont extrêmement rares. Cependant, nous avons des portraits qui donnent à voir le vêtement de petit deuil. La mise en perspective de vêtements de deuil et de vêtements courants est édifiante :

- la coiffe de crêpe est adaptée à la coiffure en vogue
- les traits singuliers des encolures sont conservés
- la mise en forme du corps créée par les sous-vêtements et les arrangements textiles est inchangée

Lorsque l'on se penche sur les comptes d'obsèques pour entrevoir le vêtement masculin, on observe le même phénomène. À la mort de Marie-Thérèse d'Autriche en 1683, on note la dernière mention de « pourpoint », définitivement remplacé par le « justaucorps » mais ce dernier terme est mentionné dès 1666, il s'agirait alors d'un abus de langage. A la mort de Louis XIV en 1715, en revanche, on commande des habits complets pour une partie de la maison du roi, à savoir une culotte, un justaucorps et une veste alors que les mêmes individus avaient reçu un justaucorps et des chausses qui formaient l'habit complet en 1683. Le changement de vocabulaire traduit l'évolution actée des formes. Ainsi, le vêtement de deuil suit la mode et les particularités vestimentaires géographiques. En somme, les normes vestimentaires du deuil, en terme de façons, ne concernent pas tant les formes que les textiles employés, qui restent les mêmes tout au long du siècle. Malgré ces variations, il est possible de dresser une vue générale des tenues de grand et de petit deuil.

La tenue de grand deuil

Le vêtement de grand deuil est le plus imposant à cause de la présence de la mante ou du manteau. Ces pièces particulières, traînant jusqu'à terre, recouvrent complètement le reste de l'ensemble vestimentaire. Leur forme évolue avec le siècle, les capuchons ou « chapperons de deuil¹⁹ » couvrant la tête disparaissent dans la deuxième moitié du siècle et sont remplacés par des voiles et des chapeaux. Ils sont faits de drap de laine, bien souvent doublé de serge, noir ou gris pour la cour, violet ou noir pour le roi. Ces textiles peuvent

¹⁸ François de Bassompierre, *Journal de ma vie*, p.91, 1601.

¹⁹ *Mercurie François*, Tome I, p.474, Mort d'Henri IV en 1610.

avoir différentes appellations. Ainsi, on double de serge d'Aumale (tissu de laine grossier) et on façonne en drap de sceau noir ou de Berry (c'est-à-dire de laine plus fine). Pour couvrir la chevelure, on utilise du crêpe, sous la forme d'un voile, qui vient cacher directement la chevelure pour les femmes ou recouvrir un chapeau noir pour les hommes. C'est un tissu de soie à simple trame, ce qui explique sa finesse.

L'habit de deuil féminin se rapproche des formes des vêtements ordinaires. En effet, les papiers du Grand maître des cérémonies l'attestent. À la mort de Marie-Thérèse d'Autriche, il est énoncé que « leurs habits ne sont presque différents des habits ordinaires que par le changement de couleur et le retranchement des dentelles et des autres ajustements moins sérieux²⁰ ». Il est parfois noté que les hommes portent une robe et non un manteau mais les deux termes définissent probablement la même pièce. A cela il faut ajouter le bannissement des textiles soyeux ou brillants, qui concerne aussi la gente masculine, au profit de tissus mats²¹. Les bijoux, qu'ils s'agissent de pierres précieuses ou de perles, les plumes, et les cosmétiques sont, eux-aussi, proscrits. Les décolletés féminins se couvrent d'un mouchoir (de col) en toile unie, bien souvent blanche. Les hommes, quant à eux, revêtent des collets, en toile de Hollande, qui remplacent la cravate usuelle. Pour les deux sexes, les ourlets sont en toile de batiste, les bas sont généralement de laine noire, les souliers de drap noir, les boucles de chaussures en acier, « les manches fermées jusqu'aux poignets et garnis de manchettes plates²² », et les gants blancs ou noirs.

La tenue de petit deuil

Le petit deuil est une période transitoire entre le grand deuil et le retour aux vêtements ordinaires. Les pièces particulières au deuil sont quittées progressivement. Ainsi, le passage d'un deuil à l'autre s'amorce avec l'abandon de la mante ou du manteau : le marqueur de la hiérarchie sociale disparaît. Le crêpe est de moins en moins présent. On libère les gorges de leur mouchoir, qui n'est alors plus en toile mais en dentelle, et les cravates remplacent les collets. Un liseré de dentelle noire peut cependant continuer à marquer le deuil, au niveau des cols et des manchettes. Les bijoux sont réintroduits : les perles d'abord et Mademoiselle de Montpensier précise qu'elle « n'avois point de bouquet, ayant le deuil de M. de Candale [...] qui étoit mort il y avoit trois semaines »²³ et que « cette parure est de deuil quand elle est seule²⁴ » ; les diamants ensuite. Les rubans de couleur sont toujours proscrits mais, dans les faits, ils réapparaissent bien souvent sur les ensembles du petit deuil. Dans la seconde moitié du XVII^e siècle, les hommes se parent de petites oies, constructions de rubans apposés un peu partout sur le vêtement. Lorsqu'il s'agit de livrée de deuil pour la mort du roi ou de la reine, les oies et les noeuds d'épaule sont de couleur bleue, couleur du royaume de France, et

²⁰ Grand Maître des cérémonies, AN O/1/1043, *Pompes funèbres de Marie-Thérèse de France tant à Versailles, St Denis, Paris, qu'autres lieux*.

²¹ Concernant les tissus mats, voir Christine Dousset, « Paraître du deuil, d'un lieu à l'autre. Les veuves en Midi toulousain au XVIII^e siècle », *op. cit.*

²² Grand Maître des cérémonies, AN O/1/1043, *Pompes funèbres de Marie-Thérèse, op. cit.*

²³ Mademoiselle de Montpensier, *Mémoires - Tome III.*, p.204, 1658.

²⁴ Mademoiselle de Montpensier, *Mémoires - Tome III.*, p.465, 1664.

rappelle l'identité du défunt. Enfin, les textiles soyeux et brillants font leur retour, mais toujours noirs.

Dans un temps où les divertissements s'arrêtent, le regard est redirigé vers la cour elle-même et ce, bien avant l'installation à Versailles en 1682. Les normes vestimentaires du deuil visent à conserver la hiérarchie sociale tout en donnant à voir une union nobiliaire autour du souvenir d'un défunt. L'expression du sentiment, qu'il soit réel ou contrefait, passe par les jeux de lumière sur les textiles²⁵ (brillants ou non) et les parures du vêtement de deuil. De la même manière, celui-ci révèle les normes de sociabilités qui articulent la société de cour, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle européenne.

Les normes diplomatiques face à la mort

Alors que les cours se vêtent de noir et que les divertissements se raréfient durant les périodes de deuil, la diplomatie ne semble pas s'interrompre pour autant. En effet, des ambassades de compliments sont envoyées et les diplomates poursuivent leurs missions. Toutefois, les normes diplomatiques, et en particulier celles liées à l'apparence de l'ambassadeur, subissent quelques variations face à la mort.

Les ambassades de compliment

Lorsque la mort frappe dans une cour, surtout s'il s'agit du souverain, des messagers partent vers les autres cours européennes pour les en informer²⁶. Quand des ambassadeurs se trouvent sur place, ils rapportent l'événement à leur prince et rédigent parfois des relations du déroulement des cérémonies funèbres auxquelles ils sont bien souvent conviés pour partie. Suivant les liens entre les cours, des ambassadeurs extraordinaires peuvent aussi être mandatés pour aller présenter des compliments de deuil.

Ces ambassades spécifiques ne sont pas rares et on en trouve des témoignages tout au long du XVII^e siècle. Pourtant, peu de recherches ont été faites à ce sujet. Plus encore, le vêtement et les parures sont très peu étudiés dans l'univers des relations diplomatiques alors qu'on leur reconnaît un pouvoir signifiant et représentatif important. Les périodes de deuil impliquant la transformation de l'habillement et l'adaptation des pratiques sociales, nous avons cherché à questionner l'attitude de l'ambassadeur dans de telles circonstances. Trois niveaux d'étude sont apparus : d'abord celui des ambassadeurs envoyés pour les compliments de deuil, ensuite celui des ambassadeurs se trouvant dans une cour en deuil et enfin, celui des ambassadeurs qui prennent le deuil de leur prince alors qu'ils sont en fonction à l'étranger.

²⁵ Christine Dousset, *op. cit.*

²⁶ Sur la diplomatie voir : Lucien Bély, *L'art de la paix en Europe – Naissance de la diplomatie moderne XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, PUF, 2008.

Lorsque la nouvelle de la mort d'un souverain parvient dans les cours voisines, on peut percevoir des mouvements de solidarités entre les puissances souveraines, dont les ambassades de compliments sont l'une des expressions. Un ambassadeur extraordinaire est alors député vers (ou par) la cour endeuillée, avec un équipage conséquent. Bien souvent, le diplomate a deux missions : faire compliment pour le décès dans une première audience et féliciter l'héritier pour son avènement ou assurer l'amitié du nouveau souverain, dans une seconde. Ce double motif d'ambassade est mentionné explicitement dans différents types de sources. À la mort d'Henri IV en 1610, le *Mercure François* note l'arrivée de ces ambassadeurs extraordinaires et leurs objectifs.

On retrouve les mêmes informations dans les manuels de diplomatie et dans les instructions des ambassadeurs, parfois de manière plus détaillée. Ainsi, Abraham de Wicquefort dans son ouvrage intitulé *L'ambassadeur et ses fonctions* précise, en se servant d'exemples, l'habillement que doit porter le diplomate dans ces conditions :

« Le Roy Henry IV en envoyant le Marquis de Rosny à Londres pour faire civilité au Roy Jacques sur son avènement à la Couronne d'Angleterre lui ordonna de paroistre en deuil dans sa premiere audience parce qu'il y devoit aussi faire un compliment de condoléance sur la mort de la Reine Elisabeth. Ensuite de cet ordre tous les Seigneurs & de la Maison de l'Ambassadeur avoient pris le deuil le jour qu'il devoit aller à l'audience²⁷ ».

De la même manière, les instructions données en 1701 à Dom François Joseph de Velasco, connétable de Castille, pour aller rencontrer le nouveau roi d'Espagne, Philippe d'Anjou, avant de prendre le chemin de Versailles, abordent ce sujet :

« Vous pouvez dans le reste de votre voyage, jusqu'à Versailles, vous habiller de deuil, ou de couleur, comme vous le jugerez plus à propos.

La premiere audience que vous aurez du roy mon grand père, étant de condoléance, et pour lui donner part de la mort du feu roy mon predécesseur lorsque vous irez, vous serez habillé de deüil.

Pour la seconde vous serez habillé de couleur et après vos visites de cérémonie, vous vous conformerez pour votre habillement à celui du Marquis de Castel dos Rios, et des autres ambassadeurs qui sont en cette Cour²⁸ ».

Il apparaît qu'à chaque mission de l'ambassadeur répondent des vêtements particuliers. Ainsi, lorsqu'un diplomate est reçu pour une audience de compliment de deuil, il s'habille de deuil par respect, non seulement pour le défunt, mais aussi pour son héritier, révélant les liens qui unissent la société des princes²⁹. Cet acte agit comme une démonstration de la volonté de maintenir les relations instituées par le prédécesseur. La première audience accomplie, l'ambassadeur revient aux vêtements ordinaires pour mener à bien le reste de sa mission. Cependant, l'instruction du connétable de Castille indique que, si la cour hôte conserve le vêtement de deuil, l'ambassadeur peut être contraint de le reprendre si les autres diplomates présents en font usage.

²⁷ Abraham de Wicquefort, *L'Ambassadeur et ses fonctions*, chez Pierre Marteau, Cologne, 1715, p.316-318.

²⁸ A.E., M.D. Espagne 101, *Instructions données au connétable de Castille par sa Majesté Catholique*, 4 janvier 1701, f°36.

²⁹ Lucien Bély, *La Société des Princes*, Paris, Fayard, 1999.

Le vêtement de l'ambassadeur en fonction dans une cour en deuil

Ce constat nous invite à nous pencher sur la figure de l'ambassadeur ordinaire, sur place au moment du décès du prince ou de l'un des membres de la cour qui l'accueille. Abraham de Wicquefort note que « dans une occasion de deuil, l'ambassadeur ne peut se dispenser de le prendre soit que la cour où il reside le lui donne ou que son maistre en fasse la depens³⁰ ». Tout au long du XVII^e siècle, on observe que les ambassadeurs ordinaires prennent rapidement le vêtement de deuil. En 1610, le sieur de Bonneuil, introducteur des ambassadeurs, mène avec lui les ambassadeurs de Savoie, de Venise, d'Espagne et le nonce du Pape, tous vêtus de deuil³¹. En 1644, les ambassadeurs présents à Paris prennent part aux cérémonies réalisées pour la reine d'Espagne, Elisabeth de France³². On retrouve également cette pratique en Espagne, en 1621, à la mort de Philippe III, les ambassadeurs du roi de France, de Venise et de l'Empereur assistent aux cérémonies dans des vêtements de deuil qui comportent des particularités identitaires, à l'image du dernier qui avait « le visage couvert à la mode d'Allemagne³³ » ; et en Angleterre où la suite de l'ambassadeur de France se pare de deuil à la mort de Jacques I^{er} et VI en 1625³⁴.

En dehors des cérémonies, les ambassadeurs ordinaires peuvent avoir à faire eux-mêmes les compliments mortuaires, où il paraissent en habit de deuil. En 1604, à la mort de la duchesse de Bar, soeur d'Henri IV, tous les ambassadeurs ordinaires se présentent ainsi devant le roi de France³⁵. En 1683, ils font compliment en « long manteau », au roi d'abord, au Dauphin et à Monsieur ensuite³⁶. Là aussi, la pratique est européenne : en 1688, le comte de Rebenac, ambassadeur de France en Espagne, « fut en grand deuil faire son compliment de condoléance au roy d'Espagne³⁷ ».

Ainsi, les ambassadeurs, à l'image de la cour, suivent généralement les deuils prescrits pour le pouvoir royal auprès duquel ils sont en négociation, dans une logique de solidarité mais aussi politique. Les cérémonies funèbres sont des moments de représentation, de mise en scène de la puissance princière, tant pour le souverain qui les organise que pour celui qui s'y donne à voir par l'intermédiaire de son ambassadeur. Un des indices de cette appropriation de l'espace du deuil par le diplomate, en faveur de son prince, est le port du manteau long à traîne, caractéristique du grand deuil, normalement réservé aux plus hauts rangs de la société curiale. De la même manière que l'ambassadeur peut paraître au dessus de

³⁰ Abraham de Wicquefort, *L'Ambassadeur et ses fonctions*, *op.cit.*.

³¹ *Mercurie François - Tome I*, p.477, 1610.

³² *Mercurie François - Tome XXV*, p.172, 1644.

³³ *Mercurie François - Tome VII*, p.144, 1621.

³⁴ *Mercurie François - Tome XI*, p.339, 1625. «L'ambassadeur de France, dont la queuë longue de son manteau de deuil estoit portee par les siens, plusieurs seigneurs français estant près & autour de luy : quatre massiers, deux herauts, les trompettes & les hautbois portans contre bas leurs instrumens couverts de crespes : puis ceux qui portoient les esperons, gantelets, l'escu, l'espee, & le heaume, vetus tous de velours noir».

³⁵ Abraham de Wicquefort, *L'Ambassadeur et ses fonctions*, *op.cit.*.

³⁶ A.N., K//1712, pièce n°2, *Cérémonial sous Louis XIII*.

³⁷ A.E., M.D. Espagne 49, *Négociation du comte de Rebenac*, 1688, f°159.

sa condition de naissance avec des vêtements de couleur, car il est l'incarnation de la dignité, de l'autorité et de la puissance de son maître, il revêt un habit de deuil en accord avec sa fonction de représentant.

L'ambassadeur peut également, dans un cas particulier, prendre le vêtement de deuil, même lorsque la cour où il séjourne ne l'arbore pas : lorsque sa propre cour est en deuil. Ce n'est guère surprenant puisque l'ambassadeur reste sujet de son prince et qu'il suit donc les deuils décrétés par son maître. On observe donc une tension entre respect de la hiérarchie et des normes curiales par le diplomate et une apparence particulière dépendante d'un espace temps politique.

Le vêtement de deuil pour dire les sociabilités européennes

Enfin, le vêtement de deuil est aussi une expression des sociabilités politiques et diplomatiques européennes dans un contexte bien particulier: celui des mariages princiers. On observe à plusieurs reprises au cours du siècle des abandons du vêtement de deuil pour ce type d'événement. En 1612, à l'annonce des fiançailles pour le double mariage franco-espagnol, la cour d'Espagne, qui pleure sa reine, quitte le grand deuil pour une journée mais refuse d'organiser des festivités à l'été, après la signature simultanées des contrats de mariage. A l'inverse, en 1659, après la signature du traité des Pyrénées, Dumont de Bostaquet rapporte que les Espagnols refusent de se réjouir du mariage futur car « se trouvant privés d'une princesse capable par son mérite et par les grandes qualités qu'elle avoit pour gouverner tout un monde, [...] ils étoient dans le deuil et ne pouvoient permettre aucune magnificence³⁸ ». Il faut dire que l'Espagne a souvent eu du mal à laisser partir ses Infantes et faisait traîner les négociations durant de longs mois. Ce fut le cas dans les années 1610 mais aussi à la fin des années 1650 alors que la France recherchait l'Infante Marie-Thérèse. Néanmoins, le fait de réduire le deuil en 1612 fut une marque positive qui devait traduire l'implication de l'Espagne dans le projet d'alliance, après de longues négociations. Lorsqu'eut lieu le mariage de Louis XIV et de Marie-Thérèse en 1660, ce fut au tour de la cour de France de quitter le deuil de Gaston d'Orléans pour signifier son contentement :

« L'on sceut par celles du 23 que toute la Cour pour témoigner la part qu'elle prenoit en cette réjouissance, avoit enfin quitté le deuil à l'exemple de la reyne, laquelle avoit fait prendre ses premières livrées aux pages, valets de pied, et aux cens suisses de la garde, que six cens hommes détachés des Gardes Françaises estoient vestus superbement, avec confusion de rubans noirs mélez, d'autres couleurs de feu, que les Pages, les suisses, laquais des Seigneurs estoient pareillement ornés de rubans et plumes agréablement mélangés, que les deux premiers ministres ne s'estant pû accorder [...]»³⁹.

³⁸ Dumont de Bostaquet, *Mémoires inédits de Dumont de Bostaquet gentilhomme normand, sur les temps qui ont précédé et suivi la révocation de l'édit de Nantes, sur le refuge et les expéditions de Guillaume III en Angleterre et en Irlande / publiés par MM. Charles Read et Frçois Waddington et précédés d'une introduction historique*, Paris, Michel Lévy frères, 1864, p.29.

³⁹ B.N.F., *Nouvelle Relation contenant l'entreue et serment des rois pour l'entiere execution de la paix - Ensemble de toutes les particularitez et ceremonies qui se sont faites au mariage du Roy et de l'Infante d'Espagne*, cote 4-LB37-3395 (C).

Même si le deuil se perçoit encore dans les détails vestimentaires, abandonner le noir c'est montrer les liens nouveaux qui se (re)construisent par le traité des Pyrénées et le mariage. Ces pratiques montrent également que le travail pour la paix ne s'arrête jamais et célèbre plutôt la continuation de la vie et des sociabilités européennes que le trépas.

En définitive, la mort et le deuil ne sont généralement pas des facteurs de rupture et peuvent être des prétextes de rapprochement pour relancer les liens diplomatiques ou les négociations. Le comportement et la tenue vestimentaire des ambassadeurs s'adaptent, au même titre que ceux de la noblesse de cour indigène. A l'échelle curiale, comme à l'échelle européenne, les périodes de deuil modulent les codes de sociabilités et l'existence de normes qui régissent les pratiques à des moments bien définis leur permet de continuer à fonctionner.

Le vêtement de deuil : un outil d'affirmation identitaire ?

La multitude de normes à laquelle doit se conformer la noblesse de cour complexifie les relations sociales. La compréhension de cet ensemble de normes est, bien souvent, plurielle, ce qui entraîne de nombreux questionnements et entorses des gens de cour. Cependant, au delà des erreurs involontaires, certains comportements nobiliaires démontrent une opposition ouverte aux règles curiales. Bien que le vêtement de deuil implique l'abandon ou la transformation de certaines pièces d'habillement, il reste tout aussi signifiant en terme politique et identitaire que le vêtement ordinaire, à l'échelle des partis princiers ou à celle de l'individu.

Questionnements ou entorses aux normes : une vision des identités de partis

Les problèmes posés par la complexité du cérémonial apparaissent très clairement dans les documents du Grand Maître des cérémonies et posent des problèmes d'interprétation.

Une question en particulier a attiré notre attention : celui du deuil des enfants. La question de l'existence d'un deuil pour les enfants est délicate. Les historiens attribuent à l'âge de sept ans un rôle charnière : l'enfant est désormais reconnu comme ayant atteint l'âge de raison et peut exercer les activités d'un adulte. De ce fait, à partir de cet âge, si la mort les frappe, ils sont l'objet des mêmes traitements que les adultes et l'on en prend le deuil. Une exception se fait jour à la fin du XVII^e siècle : les enfants du roi de France, s'ils n'ont pas atteint l'âge adulte, ne bénéficient pas du deuil. Plus encore, le roi ne doit pas prendre le deuil de son fils aîné. Cette exception faite, il semblerait, en terme de normes, que l'on ne doive pas prendre le deuil d'un enfant de moins de sept ans.

Cependant, en 1652, les nobles frondeurs prennent le deuil de Jean-Gaston d'Orléans, duc de Valois, qui meurt à l'âge de deux ans. À cette période, les meneurs de la Fronde se

trouvent tous à Paris et tiennent la capitale contre les troupes royales. Le petit garçon était le seul fils de Gaston d'Orléans et de Marguerite de Lorraine et sa perte les affligea particulièrement. Au delà de l'affectivité, Mademoiselle de Montpensier note alors que toutes les cours princières présentes à Paris prirent son deuil « L'on en prit le plus grand deuil qu'il fut possible : M. le Prince avoit un manteau trainant jusqu'à terre⁴⁰ ». Si l'on suit les recherches actuelles qui abordent le deuil, cette décision ne correspond pas aux normes collectives car l'enfant n'a pas encore atteint ses sept ans. De plus, les princes frondeurs sont les seuls à en porter le deuil : le reste de la cour, elle, ne le décrète pas. La durée du deuil, selon les critères de la cour, n'est pas respectée non plus : en tant que cousin du roi, le deuil aurait dû être conservé pendant trois mois alors que les frondeurs le quittent au bout de six semaines, le 13 octobre 1652 : « Cela étoit si beau de voir la grande allée des Tuileries toute pleine de monde, tous bien vêtus, ayant des habits neufs, parce que l'on avoit quitté que ce jour-là le deuil de M. de Valois⁴¹ ». La prise de ce deuil, en dehors des règlements, peut être une marque de contestation, l'enfant étant l'héritier de l'un des meneurs de la révolte, et peut traduire la solidarité entre les princes frondeurs. Il s'agirait alors de l'affirmation d'une identité restreinte par le vêtement de deuil, d'autant plus que les marques de ralliement des Frondeurs y sont toujours apposées :

« Je portois le deuil de mon frère : ainsi j'étois habillée de noir ; mais je nouai à ma manche un ruban bleu, et toutes les dames qui étoient avec moi aussi ; et au milieu du bleu, qui étoit un peu fort touffu, l'on y mit un petit ruban jaune, à cause que s'étoit la couleur des Lorrains⁴² ».

En effet, en supplément du jaune lorrain qui démontre le soutien de Mademoiselle de Montpensier aux troupes du duc de Lorraine venues appuyer la Fronde, les rubans bleus étaient la parure permettant d'identifier les frondeuses⁴³.

Définir ce deuil comme une marque de contestation pourrait être une explication pertinente eu égard au contexte politique, mais n'est pas la plus convaincante. En effet, quelques années plus tard, en 1656, une partie de la cour prend à nouveau le deuil d'un enfant, celui de Mademoiselle de Chartres, soeur de Mademoiselle de Montpensier, morte à l'âge de quatre ans. Puis en 1659, l'on prend le deuil d'un troisième enfant, celui du fils du roi d'Espagne, qui décède avant l'âge d'un an : « Nous prîmes le deuil de ce prince ; mais M. Le Cardinal revint qui nous le fit quitter, parce qu'on ne le portoit point en Espagne le deuil des enfants, qui n'eussent sept ans⁴⁴ ». Il semblerait alors, contrairement à ce que pensaient les historiens jusqu'à présent, que l'on prenne, à la cour de France, le deuil de tous les enfants proches de la famille royale et ce, peu importe leur âge. Bien sûr, cette hypothèse ne remet pas en cause l'âge de raison des enfants mais dévoile un intérêt plus important des familles

⁴⁰ Mademoiselle de Montpensier, *Mémoires - Tome II.*, p.146.

⁴¹ Mademoiselle de Montpensier, *Mémoires - Tome II.*, p.191.

⁴² Mademoiselle de Montpensier, *Mémoires - Tome II.*, p.165.

⁴³ Chloé Rivière, *Vêtements, Parures et Sociabilités politiques à la cour d'Anne d'Autriche d'après les Mémoires de Mademoiselle de Montpensier et Madame de Motteville (~1630-1661)*, Mémoire de Master 2 sous la direction de Catherine Lanoë, Université d'Orléans, soutenu le 5 septembre 2017.

⁴⁴ Mademoiselle de Montpensier, *Mémoires - Tome III.*, p.386.

pour leurs progénitures⁴⁵. Dès leur naissance, ils sont inclus dans le cercle familial et plus largement, dans le réseau de la maison. On rejoint ici le concept de façonnement d'un "espace [ici le deuil] de filiation", proposé par le sociologue Patrick Baudry⁴⁶. Prendre le deuil d'un enfant revient donc à reconnaître la place qu'il a occupée dans la société nobiliaire.

Dans le deuxième tiers du XVII^e siècle, il n'existe donc pas de démarcation entre le cérémonial funéraire des adultes et celui des enfants nobles à la cour de France. Cette pratique, que l'on retrouve en France dès la fin du XVII^e siècle, s'inspire probablement de la tradition espagnole qui semble déjà l'avoir mise en place depuis le début des années 1650, au moins.

Il ne faut pas non plus nier le rôle de l'affectivité dans ces deuils car elle est la cause de modifications temporaires du cérémonial : à la mort du Grand Dauphin en 1711, Louis XIV décida que l'on prendrait tout de même le deuil, durant un an contre six mois normalement, et se vêtit de gris pour marquer sa douleur ; en 1713 à la mort du duc d'Alençon, âgé de vingt et un jours, le roi fit dire au duc de Berry, son petit-fils « qu'il croyait qu'on ne devait pas porter le deuil d'un si jeune prince, que cependant, on le porterait si cela lui faisait plaisir⁴⁷ », ce que le duc refusa.

Ainsi, certains détails de l'étiquette restent flous pour l'historien mais aussi pour le contemporain. Il est alors possible à ce dernier de contourner les règles de la cour pour affirmer une identité originale.

L'affirmation du "moi"

La dimension personnelle se traduit par le non-respect des règles du cérémonial mais aussi par le refus de porter certaines pièces vestimentaires. Ces écarts provoquent des réactions, démontrant les réticences d'une partie de la cour face à des décisions personnelles, qui démarquent leur auteur dans le microcosme social.

Dans cet esprit, il n'est pas rare de voir fleurir des rubans de couleur sur le vêtement de deuil, à l'image du duc de Savoie qui « étoit habillé de deuil, botté, avec un justaucorps noir, un mouchoir noué de couleur de feu⁴⁸ ».

Les entorses au cérémonial peuvent aussi révéler une pensée contestataire ou des inimitiés. Ainsi, en 1652, Elisabeth de Bourbon-Vendôme, duchesse de Nemours, après la mort de son mari dans un duel où il affrontait le frère de celle-ci, se rend aux Tuileries avec « un habit tout uni et une grande coiffe comme un voile, qui la cachoit toute [...] elle leva son voile [...] sous cette coiffe, elle étoit poudrée, avoit des pendans d'oreilles ; enfin rien n'étoit plus ajusté⁴⁹ ». Elle semble respecter la forme globale du vêtement de deuil car son habillement est simple et elle est coiffée de crêpe. Cependant, l'allure vestimentaire ne fait qu'illusion car elle est parée de bijoux et fait encore usage de cosmétiques. La duchesse de

⁴⁵ Murielle Gaude-Ferragu, *D'or et de cendres*, *op. cit.* ; contrairement à ce qu'avait pu avancer Philippe Ariès, *Essais sur l'histoire de la mort en Occident, du Moyen-Âge à nos jours*, *op. cit.*

⁴⁶ Patrick Baudry, "L'histoire de la mort" dans *Hypothèses*, 2007/1 (10), p. 147 à 154.

⁴⁷ Papiers du Grand Maître des cérémonies (A.N. - O/1/1043), *Pompes Funèbres du duc d'Alençon*, 1713.

⁴⁸ Mademoiselle de Montpensier, *Mémoires - Tome III*, p.313.

⁴⁹ Mademoiselle de Montpensier, *Mémoires - Tome II*, p.137.

Nemours affiche ainsi sa liberté retrouvée grâce au veuvage. Le fait de s'apprêter dans une telle situation entre en contradiction avec les normes qui régissent le deuil et apparaît comme une affirmation individuelle, indépendante des règles collectives. Marguerite de Lorraine, à la mort de Gaston d'Orléans en 1660, abandonne le château de Blois en dépit de son devoir de quarantaine : « On apprit que Madame, au lieu de faire sa quarantaine à Blois dans une chambre noire à l'ordinaire, sans sortir, étoit partie [...] pour aller à Paris⁵⁰ ». Selon les dires de Mademoiselle de Montpensier, Marguerite de Lorraine ne dispose pas d'hôtel à Paris, le Luxembourg restant la propriété de la première. On apprend par la suite que, si la belle-mère d'Anne-Marie-Louise d'Orléans a écourté sa quarantaine, c'est en vue de récupérer les appartements de Mademoiselle de Montpensier au Luxembourg, avant que celle-ci ne soit de retour du mariage du roi. Le non-respect des règles du deuil démontre ostensiblement l'opposition de Marguerite de Lorraine à sa belle-fille et la volonté d'affirmer sa position en s'émancipant des règles de sociabilités.

En somme, les entorses à l'étiquette ou au cérémonial peuvent être définies comme des marques d'une pensée individuelle et indépendante des normes collectives. On explore alors le territoire du « moi » en refusant progressivement une partie des règles du groupe. Le vêtement reste le lieu d'inscription des lois curiales, car les formes ne changent pas profondément, mais permet aussi, dans ses détails, de donner à voir une identité singulière.

Cela amène à questionner plus profondément la portée politique et identitaire des détails du vêtement : rubans, plumes, gants, bijoux sont particulièrement visibles et rehaussent un ensemble vestimentaire, construit pour être signifiant.

Conclusion

L'étude du vêtement de deuil révèle ainsi l'existence d'une complémentarité entre un discours théorique, à savoir les normes codifiées dans le cérémonial, et les pratiques, les secondes jouant des imprécisions et des limites des premières. Plus encore, cette interdépendance s'exprime à différents niveaux car la place à la cour, les relations familiales, les appartenances politiques, le genre et la personnalité des individus influencent la perception du cérémonial et la volonté, ou non, de s'en démarquer.

Le vêtement de deuil, bien qu'il soit nécessairement sobre, reste l'objet d'une construction : sociale car il dépend de normes ; mentale car il est lié à la compréhension et à la vision personnelle de celui ou celle qui le porte et de ceux qui le voient ; politique et diplomatique car il est influencé par les relations entre princes. Il reste une manière de dire les sociabilités qui dynamisent le microcosme curial, à l'échelle nationale comme à l'échelle européenne. L'adaptation des normes diplomatiques, qu'elles soient vestimentaires ou comportementales, en est un exemple, tout comme la présence de rubans de couleur pour indiquer sa préférence politique.

L'étude du deuil en diplomatie et de la dynamique individuelle a révélé la mise en dialogue des normes et des pratiques sur le deuil mais aussi la signification sociale et politique du vêtement dans ce contexte.

⁵⁰ Mademoiselle de Montpensier, *Mémoires - Tome III*, p.431-432.

Cette étude doit être précisée et étendue : d'abord dans les objets analysés, le mobilier de deuil, par exemple, est révélateur de l'imbrication entre le corps paré d'un individu et l'environnement dans lequel il évolue qui complète la parure ; chronologiquement, ensuite, par des relevés systématiques et des croisements entre écrits du for privé et textes normatifs, afin de saisir l'évolution, la transformation des comportements et des pratiques ; et enfin, dans une dimension européenne pour saisir les passages des normes de deuil d'une cour à l'autre. L'objectif serait alors d'étudier le deuil non plus seulement en terme de ritualité mais comme une pratique sociale et identitaire.

SOURCES

Sources manuscrites

A.E., 18M.D. 49 (Espagne), *Négociation du comte de Rebenac*, 1688.

A.E., 18M.D. 101 (Espagne), *Instructions données au connétable de Castille par sa Majesté Catholique*, 4 janvier 1701.

A.N. K/1712, pièce n°2, *Cérémonial sous Louis XIII*.

A.N. O/1/1042-1043 - Papiers du Grand Maître des cérémonies :

- *Questions touchant le Deüil*
- *Pompes funèbres de Marie-Thérèse de France tant à Versailles, St Denis, Paris, qu'à autres lieux*, 1683.
- *Pompes funèbres de Monsieur le Dauphin et de Madame la Dauphine*, 1712.
- *Pompes Funèbres du duc d'Alençon*, 1713.

A.N. O/1/3517

B.N.F. - cote 4-LB37-3395 (C) : *Nouvelle Relation contenant l'entreveue et serment des rois pour l'entiere execution de la paix - Ensemble de toutes les particularitez et ceremonies qui se sont faites au mariage du Roy et de l'Infante d'Espagne*.

Sources Imprimées

Bassompierre François de, *Journal de ma vie : mémoires du maréchal de Bassompierre*, Paris, Vve J. Renouard, 1870-1877.

Dumont de Bostaquet Isaac, *Mémoires inédits de Dumont de Bostaquet gentilhomme normand, sur les temps qui ont précédé et suivi la révocation de l'édit de Nantes, sur le refuge et les expéditions de Guillaume III en Angleterre et en Irlande / publiés par MM. Charles Read et Francis Waddington et précédés d'une introduction historique*, Paris, Michel Lévy frères, 1864, p.29.

Godefroy Théodore, *Le Cérémonial françois,... [Texte imprimé] recueilly par Théodore Godefroy,... et mis en lumière par Denys Godefroy...*, Paris, chez Sébastien Cramoisy, imprimeur ordinaire du Roy, & de la Reyne régente : et Gabriel Cramoisy., 1649 (2 vol.).

Mercure François - Tome I, Paris, Chez Jean Richer, 1611.

- *Tome VII*, Paris, Chez Estienne Richer, 1622.
- *Tome XI*, Paris, Chez Estienne Richer, 1626.
- *Tome XXV*, Paris, Chez Jean Henault, 1648.

Montpensier Anne-Marie-Louise-Henriette d'Orléans, duchesse de, *Mémoires de Mlle de Montpensier, petite-fille de Henri IV* / collationnés sur le manuscrit autographe avec notes

biographiques et historiques, par A. Chéruef, Paris, Charpentier Libraire-Éditeur, 1858-1859, 4 vol.

Wicquefort Abraham de, *L'Ambassadeur et ses fonctions*, Cologne, chez Pierre Marteau, 1715, p.316-318.

BIBLIOGRAPHIE

Alexandre-Bidon Danièle, Treffort Cécile, *A réveiller les morts : La mort au quotidien dans l'Occident médiéval*, Lyon, PLU, 1995 (éd. numérique Fenixx 2015).

Andenmatten Bernard, Pibiri Eva (dir.), *Mourir à la cour : normes, usages et contingences funéraires dans les milieux curiaux à la fin du Moyen âge et à l'époque moderne*, Lausanne, Université de de Lausanne, 2016.

Ariès Philippe, *Essais sur l'histoire de la mort en Occident, du Moyen-Âge à nos jours*, Paris, Editions du Seuil, coll. Points Histoire, 1975.

L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime, Paris, Editions du Seuil, coll. Points Histoire, 1975.

Baudry Patrick, "L'histoire de la mort" dans *Hypothèses*, 2007/1 (10), p. 147 à 154.

Beauvalet Scarlett, *Être veuve sous l'Ancien Régime*, Paris, Belin, coll. Histoire et société. Essais d'histoire moderne, 2001.

Bély Lucien, *La Société des Princes*, Paris, Fayard, 1999.

- *Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV*, Paris, Fayard, 1990.
- *Les relations internationales en Europe - XVI^e-XVIII^e siècles*, Paris, PUF, coll. Thémis Histoire, 2001.

Boucher François (dir.), *Histoire du costume en Occident*, Paris, Flammarion, 2008.

Brero Thalia, *Rituels dynastiques et mises en scène du pouvoir : le cérémonial princier à la cour de Savoie, 1450-1550*, Florence, Sismel edizioni del Galluzzo, 2017.

Chrościcki Juliusz A., Hengerer Mark, Sabatier Gérard, *Les funérailles princières en Europe, XVI^e-XVIII^e siècle - 1. Le théâtre de la mort*, Paris, Édition de la MSH, Centre de Recherche du Château de Versailles, coll. Aulica, 2012.

- *2. Apothéoses monumentales*, Paris, PUR, Centre de Recherche du Château de Versailles, coll. Aulica, 2013.
- *3. Le deuil, la mémoire, la politique*, Paris, PUR, Centre de Recherche du Château de Versailles, coll. Aulica, 2015.

Dousset Christine, "Paraître du deuil, d'un lieu à l'autre. Les veuves en Midi toulousain au XVIII^e siècle", *Apparence(s)* [En ligne], 4/2012, mis en ligne le 6 février 2012, consulté le 18 septembre 2018. URL : <http://journals.openedition.org/apparences/1156>.

Gaude-Ferragu Murielle, *D'or et de cendres : la mort et les funérailles des princes dans le royaume de France au bas Moyen Âge*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2005.

Giesey Ralph E., *Le Roi ne meurt jamais : les obsèques royales dans la France de la Renaissance*, Paris, Flammarion, 1987.

Leferme-Falguières Frédérique, *Les courtisans, une société de spectacle sous l'Ancien Régime*, Paris, PUF, Le Monde, coll. Partage du savoir, 2007.

Pastoureau Michel, *Noir - Histoire d'une couleur*, Paris, Éditions du Seuil, coll. Points Histoire, 2008.

Roche Daniel, *La culture des apparences : une histoire du vêtement, XVIIe-XVIIIe siècle*, Paris, Editions du Seuil, 1990.

Vovelle Michel, *La mort et l'Occident de 1300 à nos jours*, Paris ? Gallimard, 1983.